



Jason Rivest
Chef de groupes des Sociaux-
Démocrates

Commission AGRI

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à un développement rural soutenable, complétant le Règlement (UE) 2021/2115

Le groupe des sociaux-démocrates est très enthousiaste concernant la proposition de la commission relative aux enjeux liés au monde rural et à son développement. Notre groupe soutiendra d'ailleurs plusieurs des mesures de la commission pour améliorer la santé des Européens en appuyant une agriculture durable et locale. En effet, le monde rural est l'une des chevilles primordiales de nos sociétés et ce dernier a bien souvent été ignoré ou mis de côté au profit d'un développement centré sur les grands centres urbains et délaissant les communautés à taille humaine qu'on retrouve dans nos régions. Il faut cependant avoir une vision moderne de la ruralité et des activités qui ont cours, et ne pas s'enfermer dans une vision datée qui ne correspond pas aux aspirations des citoyens de ces territoires. C'est pourquoi il est essentiel de travailler au branchement des régions à un internet fiable et moderne et d'œuvrer au développement d'activités complémentaires et au développement du territoire. Il est d'ailleurs avisé, selon nous, d'intégrer au mieux le monde rural dans la transition écologique nécessaire de nos modes de production afin que ces derniers puissent s'affranchir des énergies fossiles et qu'ils puissent évoluer vers la carboneutralité.

Le groupe S&D appuie également le rapport de sa rapporteure qui corrige plusieurs aspects de la proposition de la commission, notamment face aux juridictions d'intervention vis-à-vis les états membres et le pouvoir de l'Union européenne dans plusieurs champs de compétences qui sont partagés plutôt que relevant seulement de l'union.

Notre groupe aura plaisir à travailler avec nos homologues des autres formations politiques pour continuer d'améliorer la proposition pour y intégrer une vision sociale proche des besoins des citoyens de toute l'Europe.